



La Présidente
du Conseil d'Administration du SDIS

Perpignan, le 29 janvier 2018

La Présidente
du Conseil d'Administration
du service Départemental d'Incendie et de Secours

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
66370 PÉZILLA-LA-RIVIÈRE

OBJET : situation centre de secours RIBERAL.

RÉFER : votre courrier arrivé au SDIS en date du 16 octobre 2017.

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier au sujet du devenir du Centre de Secours de Pézilla la Rivière, je tiens à apporter plusieurs informations et précisions relatives au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) qui doit en effet être adopté pour une durée de cinq ans, comme prévu par les textes réglementaires.

Ce schéma est élaboré sous l'autorité du Préfet du Département qui, vous n'êtes pas sans l'ignorer, est l'autorité opérationnelle qui dirige le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au regard du caractère régalien de cette mission.

Il appartient donc bien au Préfet du département de conduire l'élaboration du SDACR avec comme objectif d'adapter les moyens de secours à l'évolution et à la multiplication des risques.

Sachez d'ailleurs que dans cette perspective, le gouvernement précédent a demandé à l'ensemble des préfets d'intégrer les nouvelles menaces, à savoir le risque terroriste, entraînant de facto un retard dans l'élaboration de ces SDACR.

Concernant plus particulièrement notre département, des groupes de travail internes au SDIS ont effectué un important travail d'analyse d'évolution des risques dans les Pyrénées-Orientales et ont remis au Préfet ainsi qu'à moi-même plusieurs hypothèses qu'il s'agit maintenant d'affiner avant toute prise de décision.

C'est ce à quoi en effet nous travaillons en concertation avec le Préfet des Pyrénées-Orientales à qui, au final, la décision reviendra après consultation des élus sous une forme qu'il lui appartiendra de définir et après avis du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS) et de l'Assemblée départementale que je préside.

À ce jour, il n'existe donc aucune décision prise concernant l'avenir du Centre de secours de Pézilla-la-Rivière comme aucune décision n'est à ce jour prise d'une manière générale.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer à plusieurs reprises en qualité de Présidente du CASDIS, j'analyserai le prochain schéma qui me sera présenté par le Préfet des Pyrénées-Orientales en ayant, avant tout autre considération, l'efficacité de notre système de secours et ceci dans une approche départementale qui est la seule possible.

Des évolutions sont bien sûr nécessaires et les sapeurs-pompiers des Pyrénées-Orientales en sont les premiers conscients, eux qui sont chaque jour confrontés à des risques toujours plus nombreux et nouveaux.

Pour autant, le prochain SDACR n'a pas comme objectif premier le maintien ou la fermeture de tel ou tel centre de secours.

Je ne peux que constater et m'interroger sur l'importance prise par des rumeurs fondées sur des intentions alimentées par quelques individus animés sans doute par des intentions bien éloignées de la recherche de l'intérêt général et de la sécurité de notre département en particulier.

Je ne peux également qu'être interpellée par le fait que certains utilisent le drame qui a si durement touché Pézilla-la-Rivière au cours de l'été 2016 et a coûté la vie à un de nos sapeurs-pompiers pour diffuser de fausses informations via les réseaux sociaux.

La sécurité de nos habitants, de nos communes, de notre département est un enjeu prioritaire et vous savez, Monsieur le Maire, tout l'investissement du Département afin de permettre à nos sapeurs-pompiers d'effectuer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, depuis 2001, nous avons investi 38 millions d'euros dans le plan de casernement.

Ce défi de la sécurité, nous le relevons chaque jour en étroite concertation avec l'état représenté par le Préfet du Département.

Ce défi de la sécurité, nous l'avons toujours relevé dans la clarté et sans jamais prêter le flanc aux polémiques qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

**La Présidente
du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours**



Hermeline MALHERBE